

# Le Sénat refuse l'accès de tous à la cantine scolaire

**ATD Quart Monde apprend avec inquiétude que, mercredi 9 décembre, le Sénat a repoussé la proposition de loi visant à garantir le droit d'accès à la restauration scolaire.**

ATD Quart Monde avait accueilli avec beaucoup d'intérêt cette proposition de loi de Roger-Gérard SCHWARTZENBERG passée en janvier 2015 à l'Assemblée nationale. Convaincu comme lui, que « refuser le droit d'accès aux cantines scolaires aux élèves dont l'un des parents n'exerce pas d'activité professionnelle revient à discriminer, voire à stigmatiser des familles déjà en difficulté. »

## **Une discrimination non reconnue**

Le Sénat a estimé que le service public de la restauration scolaire est déjà soumis au principe d'égal accès des usagers et à l'interdiction des discriminations. Cependant, **si le Sénat a reconnu le 18 juin dernier la discrimination pour précarité sociale, ce texte n'est pas encore passé à l'Assemblée nationale.** La précarité sociale, ne constitue pas encore une cause illicite de discrimination

Nous croyons, avec la FCPE, que la loi est indispensable car, « malgré une jurisprudence solide, trop nombreux sont encore les maires qui discriminent les enfants lors des inscriptions. »

## **Une précarité amplifiée**

ATD Quart Monde rappelle qu'écartier les familles économiquement fragiles et sans emploi de la restauration scolaire les enfonce dans une précarité encore plus grande. **Comment être disponible pour aller à un entretien d'embauche ou assister à une formation lorsque vous ne pouvez confier votre enfant pour la journée complète à l'école ?**

## **Et maintenant ?**

Le texte est désormais dans les mains de l'assemblée nationale pour une deuxième lecture. ATD Quart Monde souhaite que le droit d'accès à la restauration scolaire sans discrimination pourra être reconnu.

Nous invitons tous ceux qui refusent cette ségrégation à signer la pétition pour la reconnaissance de la discrimination pour précarité sociale : [www.jeneveuxplus.org](http://www.jeneveuxplus.org) afin que l'Assemblée nationale se prononce au plus vite sur ce sujet.

